

Charte de la CPTS de Saint-Denis

Objet

La CPTS a pour objectif d'améliorer la santé des dionysiens par la mise en œuvre d'un projet collectif.

Il s'agit d'accompagner les patients dans un système de santé complexe et d'œuvrer à l'amélioration d'un environnement favorable à la santé.

La CPTS travaillant à la coordination territoriale d'actions de ses membres, elle ne se substitue pas à eux : chaque professionnel reste responsable de son exercice professionnel. Cependant, chaque membre de la CPTS s'engage à porter le projet collectif de façon solidaire et à respecter les valeurs qui garantissent la culture de ce collectif.

L'accès à la santé pour tous

Les professionnels unis au sein de la CPTS définissent la santé au sens de l'OMS :

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Dès lors, le maintien en bonne santé et la prévention prennent tout leur sens dans ce cadre. Il ne saurait y avoir de discrimination des habitants à l'accès à la santé, quelles que soient leur origine, leur sexe, leur confession, leur âge.

L'engagement des membres de la CPTS

Les professionnels de la CPTS sont issus des champs médicaux, médico-sociaux, sociaux, du territoire et s'impliquent à différents niveaux dans le travail de la CPTS.

Dans le respect des diversités qui les rassemblent, les professionnels s'engagent sur ces objectifs à :

- ✚ Etablir des collaborations et des coopérations **sans notion de hiérarchie**. Chaque action a la même valeur quand elle permet la réalisation de l'objectif commun. La pluri-professionnalité est la condition du succès par l'addition des savoirs de tous.
- ✚ Proposer une **coordination** autour du concept **d'accompagnement avec les personnes** sur un parcours de soins et de santé sans rupture. De fait, les professionnels privilégieront le suivi sur la durée aux actions isolées.
- ✚ Donner toute leur place aux usagers de la santé, dans leur accueil et la mise en œuvre des projets.
- ✚ Lutter contre les inégalités sociales de santé en permettant à tous les usagers d'accéder aux soins.

Enfin, les professionnels s'engagent à ne pas porter l'intérêt de quelconques lobbyings ni ne poursuivre aucune action syndicale dans le cadre de la CPTS.

Saint-Denis , le

Nom, prénom, signature du professionnel